

# Particuliers et petites entreprises sur le réseau basse tension



Le tarif unique s'applique à tous les clients raccordés au réseau basse tension et dont le prélèvement d'électricité annuel ne dépasse pas 50 MWh.

## Tarif unique

Le tarif unique est appliqué aux clients avec un prélèvement d'électricité annuel inférieur ou égal à 50 MWh. Pour le tarif unique, l'utilisation du réseau est facturée par le biais d'un tarif de base (CHF/an) et d'un tarif indépendant des horaires se basant sur la quantité de courant prélevée (ct./kWh).

BKW définit l'équipement du dispositif de mesure.<sup>1</sup>

Informations tarifaires	Hors TVA	TVA incl.		Hors TVA	TVA incl.
Tarif de base (CHF/an)	114.00	123.23			
Tarif de consommation (ct./kWh)	10.10	10.92	<b>Redevances (ct./kWh)</b>		
Prestations de services système de Swissgrid <sup>2</sup> (ct./kWh)	0.75	0.81	Taxe d'encouragement légale <sup>4</sup>	2.30	2.49
Réserve d'électricité <sup>3</sup> (ct./kWh)	1.20	1.30	Redevance communale (indicative) <sup>5</sup>	1.50	1.62

<sup>1</sup> Pour les appareils tels que les chauffe-eaux, etc. les périodes d'allumage et de chauffage existants sont maintenus par BKW lorsque la télécommande de l'installation a été mise en place avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

<sup>2</sup> La Confédération a mis en place une réserve d'électricité dont les coûts seront payés par les clients. Les coûts sont facturés par le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid.

<sup>3</sup> Le tarif des prestations de services système générales est fixé par le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid pour tous les clients en Suisse et répercuté directement par BKW.

<sup>4</sup> La taxe d'encouragement légale est perçue par le biais d'un supplément sur les coûts de transport (d'après l'art. 35 LEne) et est applicable sous réserve d'éventuels amendements décidés par le législateur. La redevance comprend notamment la rétribution du courant injecté pour la promotion des énergies renouvelables.

<sup>5</sup> La perception ou non de la redevance communale ainsi que son montant dépendent de la commune concernée. Voir la liste pour les redevances communales sur [www.bkw.ch/redevances-communales](http://www.bkw.ch/redevances-communales)

Les tarifs avec TVA de 8,1% incluse sont arrondis selon les règles commerciales usuelles.

## Validité

Les tarifs sont valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

## Conditions générales

Les conditions générales de BKW Energie SA «Raccordement au réseau et utilisation du réseau» s'appliquent. Ces conditions sont disponibles sous [www.bkw.ch/cg](http://www.bkw.ch/cg)